

N/REF : 15/06/2026 11H34 C:000502 I:15784
V/REF : 881302
V/Email reçu le Lundi 15/06/2026 à 11H34

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
CS 54221
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 0113
IMMEUBLE : LE FLEURIGNY -0113
22 A 28, RUE GUY ROPARTZ
5/7, RUE ALEXANDRE LEFAS
35700 RENNES

Rennes, le 25 Juin 2026

Référence Marché: Electricité-Lot1 Rennes
LOCALISATION : 26 RUE GUY ROPARTZ - PASS TRAVAUX
PORTE 202
MOTIF : DIAGNOSTIC VÉRIFICATION ÉLECTRICITÉ
Donneur d'ordre : M. D BAZIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 24/06
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
DIAGNOSTIC VÉRIFICATION ÉLECTRICITÉ
CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
CONSTAT : CONDUCTEUR NON PROTÉGÉ MÉCANIQUEMENT DANS LA CHAMBRE
MISE HORS TENSION
REMISE A LA TERRE SUR UNE PRISE DU SÉJOUR
REMISE SOUS TENSION
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 24/06/26 à 15H49 M. D BAZIN

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	2.1-Ff	Vérif.familial instal.électrique	1	79,45
				79,45
		TOTAL H.T.		79,45
		T.V.A. a 10,00%		7,94
		TOTAL T.T.C.En EURO		87,39

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.